

Contact :

DTADD  
Service Eau et Rivières Domaniales  
160 avenue Bollée 72072 Le Mans Cedex 9  
Tél. 02.43.54.72.71

Le Mans, le lundi 22 mars 2021

## Avis à la batellerie n°10

*Vu le Code du Domaine Public Fluvial  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques  
Vu le Règlement Général de Police de la navigation*

*Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 fixant le règlement particulier de police de la navigation sur la rivière la Sarthe  
Vu l'arrêté n°17/4795 du 23 mai 2017 portant délégation en matière de signature administrative, de M. Dominique Le Mèner à M. Jean-Michel Levasseur,*

*Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau*

**Dans le cadre d'une campagne d'étude de la qualité de l'eau, l'entreprise SAFEGE, sous la Maitrise d'Ouvrage de Le Mans Métropole, procédera à des analyses au milieu du chenal de navigation entre l'amont du barrage de Saint Georges et le pont de la voie de chemin de fer**

**Les navigants sont invités à réduire leur vitesse et à observer une attention particulière sur le secteur concerné le :**

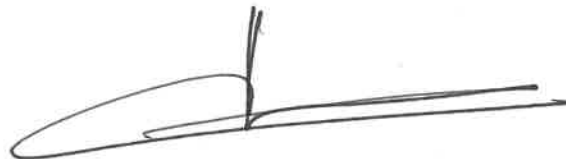
**Mardi 23 Mars 2021 de 7:00 à 8:00 et de 19:30 à 20:00**

Compte tenu de la présence d'embacles les navigants sont invités à faire preuve de prudence sur l'ensemble de la voie d'eau en général et aux abords des écluses en particulier.

**En cas de problème, vous pouvez joindre l'astreinte au numéro ci-dessous :  
06.19.11.67.13.**

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Le chef du Service eau et rivières domaniales



Jean-Michel LEVASSEUR